



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION
ÎLE DE FRANCE POUR LA REFECTION DE LA SALLE 10x15 DU
GYMNASE DU PARC DES SPORTS ALFRED-MARCELVINCENT
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN A LA CREATION
ET A LA REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
FRANCILIENS »**

Livry-Gargan, le **28 MAI 2025** N° 2025-027

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de réfection de la salle 10X15 du gymnase du parc des sports Alfred-Marcel Vincent, mise à disposition des associations de danse, de gymnastique volontaire, de handball, ainsi que de l'externat médico-pédagogique pour des activités d'éveil ;

Vu que cette salle sert également de cadre pour le dispositif Prescriforme, un programme dédié à la pratique physique et à la santé, qui rencontre un fort engouement et une participation croissante ;

Considérant que ces travaux visent à améliorer les conditions de pratique des différentes disciplines qui bénéficient de cet équipement ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Île de France dans le cadre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Île de France dans le cadre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de réfection de la salle 10X15 du gymnase du parc des sports Alfred-Marcel Vincent ;

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Pompe à chaleur	17 726,00 €	Agence Nationale du sport « Plan 5000 équipements – Axe 2 « Equipements structurant »	24 696,00 €	20 %
Electricité – Eclairage- courants fort et faible	8 909, 00 €	Région Ile de France « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens »	18 522,00 €	15 %
Travaux de peinture et sol	14 063,00 €	Métropole du Grand Paris – Fonds d'Investissement Métropolitain « FIM »	55 565,00 €	45 %
Faux plafonds	31 400,00 €			
Menuiserie extérieure en aluminium	1 800,00 €			
Menuiseries acier/PVC	39 108,00 €			
Création d'un soubassement en béton avec appui fenêtre	6 274,00 €			
Travaux de menuiserie salle 10X15	4 199,00 €			
		Commune de Livry-Gargan	24 696,00 €	20%
		<i>Dont Fonds Propres</i>	24 696,00 €	
TOTAL	123 479,00 €	TOTAL	123 479,00 €	100,00%

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire